

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du lundi 30 septembre 2024



Présents : Olivier BERNARD, Adeline BERNIER, Gilles BUFFET, Karine CHAULET, Chloé DOREY, Isabelle GAGO, Claude GUICHET, Yannick IVAIN DEBOUCHAUD, Florence MIELLE, Sylvain MONNIAUD.

Absents : Valérie BENOIT procuration à Sylvain MONNIAUD, Cédric LEVE procuration à Karine CHAULET, Franck MICHEA procuration à Adeline BERNIER, Philippe RABAUX procuration à Isabelle GAGO, Myriam CHABRAT excusée.

Secrétaire : Chloé DOREY

La séance est ouverte à 19 heures.

Approbation du dernier compte-rendu

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 9 juillet 2024 est approuvé à l'unanimité.

Avenant au contrat de location du distributeur de pizza

Le Conseil Municipal procède par voie d'avenant au bail de location du distributeur de Pizzas à la modification du nom de l'enseigne.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Autorisation de signature de la convention avec le club de foot de Remilly et la commune de Couternon

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité la convention entre le club de foot de Remilly et la commune de Couternon pour l'utilisation du terrain de foot de Couternon pour la saison 2024/2025 pendant les travaux de réfection du terrain de Remilly. Le FCR prend en charge le coût financier de cette réfection. La commune s'acquittera des frais de la location du terrain de foot de Couternon.

Redevance d'Occupation provisoire du Domaine Public (RODP)

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de passer le taux de la RODP provisoire de 10% à 20% de la RODP classique.

Création de deux postes d'adjoint d'animation à temps non complet

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'ajustement des volumes horaires de deux postes d'adjoints d'animation à temps non complet pour répondre aux besoins de l'activité périscolaire.

Mise en Œuvre de la prévoyance

Le Conseil Municipal adhère au contrat de prévoyance proposé par le centre de gestion 21. La commune prendra en charge à hauteur de 7 € par mois et par agent souhaitant adhérer à ce contrat (montant minimum obligatoire).

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Pose du visiophone école

Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise ROSSI pour l'installation d'un visiophone à l'entrée de l'école.

Le cout total s'élève à 4 280 € HT, dont 80 % subventionnés par l'Etat.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Adhésion aux services numériques – Ingénierie Côte d'Or

Le conseil municipal vote à l'unanimité le changement de prestataire pour l'adhésion aux services numériques.

Le maire est ainsi autorisé à signer la nouvelle convention avec ICO et à résilier celle avec ARNIA.

Convention SMICTOM

Le Conseil Municipal signe une convention avec le SMICTOM pour répondre à l'appel à projet de CITEO pour l'achat de 12 poubelles bi-flux qui seront disposées dans l'ensemble du village, afin d'être en conformité avec la législation du 1^{er} janvier 2025 concernant le recyclage des déchets hors foyer.

Décision modificative du budget de fonctionnement

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la modification d'affectation budgétaire, en transférant 5 000€ du chapitre 11 « charge à caractère général » au chapitre 66 « charge financière ».

Points divers :



L'inscription pour les affouages (parcelles 24 ; 43 ; 44) se fera en mairie du 14 octobre 2024 au 8 novembre 2024.

La séance est levée à 20h45.

DATES A RETENIR

31 Octobre : Halloween organisé par le comité des fêtes de Remilly et Damien Bruley.

11 Novembre : Cérémonie commémorative **10h15**



16 Novembre : La fourmi'R : Marche nocturne



30 Novembre : Les défis du Téléthon – 10h : 17h

7 Décembre : Décore ta commune



Le Comité Des Fêtes de Remilly-sur-Tille organise le

samedi 7 décembre



un voyage en bus au marché de Noël de Colmar

Inscription jusqu'au 02/11/24
ou plus tôt si le bus est rempli

Tarif unique 27 €

Annulation si nombre de participants insuffisant

Depuis Colmar des navettes payantes vous conduiront si vous le souhaitez aux marchés de Kaysersberg, Riquewihr, Eguisheim et au marché Médiéval de Ribeauvillé. (navettes gratuites moins de 12 ans)

Départ du stade à 7 h précises

retour vers 22 h 30

Présence 15 minutes avant, pas de remboursement si vous ratez le bus

N'oubliez pas que le repas n'est pas compris

bulletin inscription au verso

Imprimé par nos soins ne pas jeter sur la voie publique